PLENIERE COMMISSION DES ARBITRES N°1

Procès-verbal

(mis en ligne le 30-10-2026)

Réunion du :	Lundi 19 octobre 2026
Responsable de séance :	Mr Lionel D'ANTONIO
Secrétaire de la séance :	Mr Fabrice BOSCO
Pôle Formation :	Mr Nabil MARESNI - Mr Aimé BOUWE - Mr Fabrice BOSCO - Mr Aimé BOUWE - Mr Lyes KERBA
Présents :	Mr Frédéric RUIZ - Mr Alain TAXIL - Mr Sid Ahmed FIDOUH - Mr Philippe MOUDERY - Mr Thierry BUTTEGEG - Mr Claude BARBARA - Mr Michel D'ANTONIO
Visio-conférence :	RAS
Observateurs :	**D1 :** Mr Éric DANTZER - Mr Franck SAYAG **D2 :** Mr Sébastien PICCO - Mr Claude BARBARA **D3 :** Mr Éric GUERIN - Mr Christian POTARD - Mr DENIAUD Alexandre - Mr PERILLIER Alain - Mr Fabrice BOSCO - Mr Nicolas AZZOPARDI – Mr ABDALLAH Achim **Tuteurs :** Mr Philippe MOUDERY - Mr Thierry BUTTEGEG - Mr Jérémy MONPRIVE – Mr Alex EPINOUX **Candidats :** Mr Michel D'ANTONIO - Mr Gérard FRANTZ - Mr Pierre SCHIANO - Mr Lotfi MASTOUR – Mr Cédric HELLEBOID – Mr ATTALAH Ziane – Mr CASSANY Cyril
Absents Excusés :	Mr Frédéric RUIZ - Mr André SCHIANO - Mr Taj Alarab AOURARH - Mme Solenne MOCKBEL - Mr Houdeyfa JOLY - Mr Éric DANTZER - Mr Franck SAYAG - Mr Sébastien PICCO - Mr Éric GUERIN - Mr Christian POTARD - Mr DENIAUD Alexandre - Mr PERILLIER Alain - Mr Nicolas AZZOPARDI – Mr ABDALLAH Achim - Mr Gérard FRANTZ - Mr Lotfi MASTOUR – Mr Cédric HELLEBOID – Mr ATTALAH Ziane – Mr CASSANY Cyril

MODALITES D'APPEL
D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1.Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

*****

SEANCE

Ouverture de la séance par le Président Monsieur D'ANTONIO Lionel.

- Retour sur les 2 premiers mois d'exercice.
- Bilan dotation vestes arbitres : Un nouveau partenaire financier va permettre de renouveler l'opération et de doter les nouveaux arbitres.
- Bilan observations : Les observations D1-D2-D3-AAD1-AAD2-AAD3.
- Explications concernant la nouvelle grille d'évaluation harmonisée.
- Bilan des test techniques : sur 242 arbitres seules 39 notes sont insuffisantes. Des rattrapages sont organisés les samedis matin ainsi que lors des permanences à la CDA sous contrôle exclusif d'un Membre.
- Bilan des test physiques : sur 214 arbitres seuls 20 échecs sont constatés. Des rattrapages pour les JAD et les Stagiaires sont organisés les samedis sous contrôle exclusif d'un Membre de la CDA. Les arbitres séniors conformément au RI devront attendre les tests hivernaux.

- Dans un souci d'équité sportive, les arbitres absents ou n'ayant pas satisfait au test physique de rentrée seront soumis au TAISA lors des tests hivernaux. Les autres arbitres découvriront les exigences du nouveau test – SDS- mis en place pour la rentrée 2027-2028.

- 20 candidats arbitres issus des FIA 2025-2026 restent à être observés.

- Il a été évoqué la possibilité d'organiser une FIA en été (Août 2027).

La traditionnelle séance de questions réponses a précédé un moment de partage convivial autour d'une collation pour clôturer la plénière.

Point candidats :

Liste des candidats observés et validés soumis à la CDA par l'équipe du pôle formation pour être présentés au Comité Directeur en qualité d'arbitre de District stagiaire :
Mme GRAMI Ambrine – Mme GELY Coline – Mme PROUD HON Louise – Mr FALL Noah – Mr MADI Karim – Mr MARASCIA Antoine – Mr RAMDHANI Denyss – Mr SAYEH Badis

Liste des candidats restants à être observés :

Mr AISSA MAMOUNE Yanis – Mr BADJI Yanis – Mr BARDAK Omer – Mr BARRO Mahamoudou – Mr BENKAJJANE Weiss – Mr BOUZIANI Kais – Mr HAMIDOU ALI Nazdine – Mr INCONSTANTE Estenban - Mr KABBANI Julien – Mr KALLOUT Hadi – Mr LASSAMI Nordine – Mr MANOUNI Rayan – Mr MANSOURI Achraf - Mr MEZGUELDI Samih – Mr MOEGNE Addailamy – Mr MOHAMED Imrane – Mr NAFFATI Nael - Mr SOUR Ahmed – Mr VALENTIN Charles – Mr WADE Mourtada

Point cours d'accès à la Ligue :

Sur 14 convocations à la réunion de rentrée seuls 3 candidats potentiels ont décliné la proposition pour raison scolaire et/ou professionnelle.

Le samedi 10/10/2026 première séance de découverte du groupe et d'évaluation par des tests physique de niveau Ligue.

Le groupe a commencé par le SDS puis a enchainé avec des tests spécifique assistants qui sont le CODA et l'ARIET deux tests très exigeants où tous ont satisfait.

Ils se retrouveront généralement les samedis matin (planning établi et accepté) avec des tests physiques de 9h00 à 9h30 puis cours de 10h à 11h30 et finirons les séances par un contrôle de connaissances de 30' environ.

Le référentiel des questions écrites a été envoyé par mail à chaque candidat pour qu'ils commencent dès à présent leur travail d'acquisition des connaissances.

Le District de Provence dispose de 8 places pour les candidats JAL lors du rassemblement du 12 au 14/02/2026 sur le site du CREPS de BOULOURIS.

La sélection passera par des probatoires afin d'envoyer les 8 meilleurs – terrain et technique - ayants le minimum requis exigé lors de l'examen final.



2 - FIA :

- **Ecole d'arbitrage - FIA 2026 – 2027**

Le calendrier a été établi et mis en ligne sur le site de l'IR2F et les inscriptions aux cessions ci-dessous sont ouvertes

- FIA N°3 St VICTORET Découverte : 21-22-23 décembre 2026
- FIA N°4 BUREL Marseille Découverte : 28-29-30 décembre 2026

- **FIA FUTSAL :**

Dans le cadre du déploiement de la pratique du futsal, la Ligue Méditerranée met en place une FIA Futsal qui se déroulera du **lundi 26 au mercredi 28 octobre 2026 au sein de l'UFR STAPS de LA GARDE (83).**

Nous vous invitons à communiquer à vos arbitres le lien menant à l'inscription : https://lmffc.fr/formation/formation-initiale-darbitre-futsal/

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO